



Dossier OPA

Mesures indemnitaires

Déclaration de la CFDT

Le 03 juillet 2023

Cher(e)s collègues, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Directeur,

En préambule de cette nouvelle réunion, convoquée à 15h30, un seul sujet à l'ordre du Jour : **Une revalorisation de 200 € de la prime de métier pour tous** les OPA du pôle Ministériel.

Quid des autres collègues des EPA notamment, qui eux aussi subissent l'inflation ?

Nous ne cessons de le redire, de le répéter. Nous dénonçons votre méthode. À savoir : Du saupoudrage indemnitaire qui ne règle en rien le fait que la majorité des grades des OPA ont des niveaux de rémunérations qui sont ridiculement bas du fait de taux horaires qui sont obsolètes et non rien à voir avec ce qu'il se pratique dans le secteur privé à métiers identiques !

Aujourd'hui nous faisons à nouveau le constat qu'il n'y a aucune réponse apportée aux revendications légitimes portées par la **CFDT** !

- Quid de la problématique du droit des OPA à consulter leur état de service au même titre que n'importe quel fonctionnaire sur le site de l'ENSAP ? À pouvoir rentrer en relation avec un(e) référent(e) en cas de questionnement ?

... **TOUJOURS RIEN !!!**

- Avancées ou au moins retour sur les problèmes et revendications indemnitaires ?

... **NÉANT**

- Le taux horaire du SMIC a été revalorisé deux fois au 1^{er} semestre 2023. En janvier avec 1,81 % ainsi qu'en mai avec 2,22 %.

... **À CE JOUR IL N'Y A RIEN EU DE SIMILAIRE SUR LES FICHES DE PAIE DES OPA !**

Outre le fait d'accompagner la mort lente de ce corps par un moratoire sans fin qui ne donne aucune perspective aux OPA, l'Administration ignore totalement les revendications non contestables et légitimes de la **CFDT** depuis plusieurs années maintenant ! À savoir :

- **La suppression des abattements de zones 2 et 3 : Le 1^{er} niveau de grade des OPA en zone 3 est toujours en dessous du SMIC horaire ! Ceci est hors-la-loi !!!**

... Au 1^{er} mai 2023 en zone 3, un OPA était rémunéré 11,23 € de l'heure ! Le SMIC ayant évolué à 11,52 €/h ! L'État grand donneur d'ordre repassera pour l'exemplarité !!!

- **L'accès pour les Ouvriers des Parcs et Ateliers** à la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA). Aux congés bonifiés.

... **NÉANT !**

→ La garantie de prise en charge à 100 % des OPA en cas d'arrêt pour accident de travail jusqu'à consolidation comme cela existe pour leurs collègues fonctionnaires.

... NÉANT !

→ Une information régulière du FSPOEIE à tous les OPA. Notamment pour celles et ceux qui soldent leur dossier de pension de retraite.

... Les Ouvriers des Parcs et Ateliers n'ont toujours aucun accès à l'information concernant leur carrière sur le site de l'ENSAP et encore moins auprès du service des pensions de Draguignan et du FSPOEIE qui renvoient logiquement les collègues demandeurs vers les référents de service (...).

La réforme injuste des retraites décidée - et imposée - par le gouvernement MACRON, accentue les interrogations légitimes de bon nombre de nos collègues.

Les services n'effectuent pas le travail, avec pour seule excuse : « *Votre statut est compliqué* ». Ils se moquent de nous !!!

Des OPA sont officiellement à la retraite depuis 2020 et ne percevraient toujours qu'une avance sur leur pension !!! Ceci est un véritable scandale !

Durant des années la **CFDT** a demandé à ce que la prime d'ancienneté évolue pour passer de 27 à 30 % La prime d'expérience fut créée pour répondre en partie à cette revendication nationale. Pour autant, celle-ci n'est pas de même nature que celle d'ancienneté. Au regard de la moyenne d'âge des collègues, nous demandons à ce que les 3 % de la prime d'expérience intègrent celle de l'ancienneté !

LA CFDT NE VEUT PAS DE GRANDES PARADES, DE BELLES INTENTIONS, DE MULTIPLES RÉUNIONS STÉRILES, MAIS DES ACTES CONCRETS DANS UNE REFORME STATUTAIRE GLOBALE QUI CONDUIRA À DES RÉSULTATS MESURABLES POUR TOUS LES OPA !

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS !

